Nations Unies DP/DCP/VEN/2

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Distr. générale
30 avril 2014
Français
Original : espagnol

Session annuelle de 2014
23-27 juin 2014, Genève
Point 8 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

Projet de descriptif du programme de pays pour le Venezuela (2015-2019)

Table des matières

Page

I. Justification du programme 2
II. Priorités du programme et alliances 4
III. Programme de gestion des risques 7
IV. Suivi et évaluation 8
Annexe
Résultats et ressources pour le Venezuela (2015-2019) 9

14-31811X (F)

Merci de recycler

I. Justification du programme

1. Le Venezuela traverse un processus de changement dans ses modèles de développement, de production et de distribution de la richesse qui implique la modification de ses institutions et de ses politiques. Grâce à cette refonte de l'État, en 2012, il a atteint un PIB par habitant de 12 766,72 dollars É.-U., passant à l'état de pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure tributaire à 95 % de son industrie pétrolière. Les chaînes de valeur liées à l'industrie pétrolière sont très spécialisées et fonctionnent selon un modèle enclavé. Pour sa part, le contexte macroéconomique se heurte aux graves défis que représentent l'inflation, les prix et les taux de change.

2. Au cours des années 2011 et 2013, le pays a affiché une amélioration soutenue de son indice de développement humain (de 0,744 et 0,748 respectivement) et en 2010 et 2012, des taux de croissance économique positifs de 4 % et 5 %. En 2013, son taux de croissance est retombé à 1,6 %. Les inégalités ont diminué : le coefficient de Gini, estimé à 0,4140 en 2009, est tombé à 0,3902 en 2011. Par ailleurs, le taux de pauvreté absolu a reculé (de près de 2,3 % au cours de la période 2009-2012, INE [Institut national de la statistique]). On estime que 7 % de la population totale vit dans des conditions d'extrême pauvreté.

3. Le rapport intitulé *Cumpliendo las Metas del Milenio 2012* (INE) (Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, 2012, Institut national de la statistique) signale que les OMD relatifs à la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, combattre le VIH/sida et assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ont été atteints. Les objectifs concernant la mortalité maternelle et infantile et l'égalité des sexes restent encore à atteindre.

4. L'État a créé des programmes sociaux appelés "missions" et "grandes missions" qui portent sur des mécanismes de distribution du revenu pétrolier et sur l'application directe de politiques socioéconomiques visant les groupes vulnérables.

5. Le dernier recensement national (2011) signale que le pays jouit d'un bonus démographique de 66,6 % de population économiquement active, âgée de 15 à 64 ans, ce qui est important pour la conception de politiques publiques qui encouragent l'investissement productif et l'enseignement professionnel et technique et augment les possibilités, notamment pour les jeunes et les femmes.

6. L'État a l'intention de poursuivre l'inclusion des femmes, notamment des femmes autochtones, dans des activités socio-productives. Quelque 39 % des familles pauvres et rurales ont une femme à leur tête.

7. Le Venezuela affiche des progrès dans les domaines de l'environnement et de la gestion intégrée des risques. Il a défini une Stratégie nationale de conservation de la diversité biologique et un Plan d'action national pour la construction d'un modèle de développement durable et a présenté sa première communication sur le changement climatique. Par ailleurs, il a renforcé les institutions publiques de gestion des zones protégées et des écosystèmes productifs sensibles.

8. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'accès aux services essentiels tels que l'eau potable, l'assainissement et l'électricité. En 2012, plus de 95 % de la population avaient accès à l'eau potable et à l'assainissement, et 95 % au réseau d'électricité national. En 2010, la puissance installée était de 24 838 MW, et l'électricité brute produite de 116 702 GWh, sur lesquels 65,7 % était de source hydraulique. Plus de 9 000 communautés des régions isolées, autochtones et

frontalières, où se concentrent près de 1,2 million d'habitants, n'ont toujours pas accès à l'électricité. Le pays a encouragé les économies d'énergie en mettant en place des politiques de contrôle et de diversification de la matrice énergétique avec l'installation de parcs d'éoliennes et de parcs solaires pour les communautés isolées, et une grille de tarifs et de subventions pour les populations les plus vulnérables.

9. L'État a renforcé son système de production de statistiques et d'études de micro zonage; en 2009, il a adopté la Loi de gestion intégrée des risques sociaux naturels et technologiques (qui ne fait pas encore l'objet de décrets d'application) et créé le Bureau du Vice-ministre chargé de la gestion des risques et de la protection civile.

10. En 2011 et 2012, avec l'assistance technique du PNUD, il a conçu et promulgué la Loi de contrôle des armes et munitions et de désarmement. L'État a mis en œuvre la "Gran Misión A Toda Vida Venezuela" (Grande mission de protection de la vie humaine) et la "Misión Patria Segura" (Mission Patrie et Sécurité). Ces politiques ont pour objet de relever les défis et de réduire des taux de criminalité et de délit. Ces initiatives visent à transformer le système de justice pénale et les autres mécanismes de règlement des conflits de manière à rendre l'appareil judiciaire plus efficace. Le PNUD s'efforcera de promouvoir une culture de paix et aidera le pays à appliquer ces politiques et les autres politiques similaires qu'il pourrait concevoir à l'avenir.

La coopération du PNUD

11. Au cours de la période 2009-2013, l'action s'est concentrée sur quatre objectifs : réduction de la pauvreté et des inégalités et réalisation des OMD; alliances pour le renforcement des institutions et la promotion d'une participation inclusive; gestion des risques et des catastrophes naturelles; et environnement et développement durable.

12. Le PNUD a appuyé les efforts nationaux destinés à définir des politiques d'inclusion sociale, de sécurité des citoyens et d'égalité des sexes à l'intention des groupes socialement vulnérables.

13. La coopération Sud-Sud a permis la promulgation de la Loi pour le désarmement et le contrôle des armes et des munitions et son application pratique au sein de la Police nationale bolivarienne, ainsi que la présentation de rapports périodiques aux divers comités des droits de l'homme.

14. Le PNUD a mené des actions pour l'introduction et l'application d'une optique de développement humain au sein de certaines institutions de l'État et d'organisations sociales et communautaires de portée locale, produisant des programmes de développement humain local, des diagnostics de capacité institutionnelle et des observatoires des OMD à l'échelon local, et favorisant l'octroi de microcrédits, en particulier à des femmes de 24 municipalités du pays.

15. Il a appuyé le renforcement des institutions publiques de gestion des zones protégées et des écosystèmes productifs sensibles, la création d'outils de gestion et de modèles de diversification de la production respectueux de la biodiversité. Les nouvelles initiatives reposeront sur les principes de : gestion de l'environnement, de gestion intégrée des risques et de plein accès à l'électricité, et viseront à traiter la pauvreté dans une optique de développement humain durable.

16. Le pays a renforcé le programme d'orchestres d'enfants et d'adolescents, en tant que mécanisme d'inclusion sociale par l'étude de la musique et la création de valeurs et d'une culture de paix; ce programme touche 270 000 garçons et 230 000 filles, dont 76 % sont âgés de 15 à 24 ans.

17. Des progrès ont été réalisés dans la prévention et le traitement des victimes sur la base de leur sexe; les soins intégrés; la création de l'observatoire bolivarien de l'égalité des sexes; les enquêtes démographiques ventilées par sexe et les budgets municipaux.

Les leçons de l'expérience

18. Lors des processus de planification, il convient d'effectuer une analyse plus approfondie et diversifiée des risques liés au Programme, en tenant compte du dynamisme des divers scénarios.

19. Le travail effectué simultanément avec les équipes techniques et les cadres politiques des institutions permet une meilleure assimilation des concepts de développement humain durable, de prestation de services, de présentation de rapports et d'obtention de résultats.

20. Lors du cycle précédent, le bureau a traité la question de gestion intégrée des risques et de l'environnement d'une manière isolée, perdant de vue la notion d'intégralité des politiques de développement durable.

21. Il reste des défis à relever dans les domaines de la gestion et de l'analyse des données socioéconomiques sur les questions d'environnement, de gestion des risques et de l'énergie, ainsi que sur l'intégration des systèmes statistiques sur la sécurité des citoyens.

22. L'évaluation extérieure du programme précédent fait ressortir les difficultés suivantes : i) faible niveau de compréhension du rôle et de l'importance de la coopération internationale au sein des institutions gouvernementales; ii) perception des processus d'évaluation des programmes ou projets comme des exercices de mise en valeur, au détriment de la possibilité d'apprentissage et des outils de décision stratégique; iii) fractionnement du système de gestion intégrée des risques, de gestion des catastrophes et de planification du développement.

23. Le PNUD jouit d'un plus haut niveau de confiance qui lui permet de donner plus de valeur à sa coopération. Il dispense une assistance technique opportune et de qualité et favorise les échanges de pratiques optimales dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire, aidant ainsi le Venezuela à se positionner dans la région et renforçant les alliances avec les universités et les autres institutions du système.

II. Priorités du programme et alliances

24. Le présent programme de pays est conforme au nouveau cadre de coopération signé avec le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, le Plan de la Patrie 2013-2019 et le nouveau Plan stratégique du PNUD 2014-2017. Le PNUD dispensera une assistance technique par le biais d'initiatives et d'expériences fructueuses axées sur le renforcement des capacités et la gestion des connaissances dans une optique multidimensionnelle. Il travaillera en étroite coopération avec ses

principaux partenaires nationaux - notamment le Ministère des affaires étrangères (Chancellerie), l'Institut national de la statistique (INE), le Ministère du pouvoir populaire (MPP) de l'environnement, le Bureau du Vice-Ministre, Vice-Ministère de la gestion des risques, le MPP de l'intérieur, de la justice et de la paix, le MPP de la femme, FUNDAMUSICAL. À cette fin, il se propose d'améliorer la qualité de ses activités de conseil à travers un Centre de services et de connaissances avec lequel le Bureau dispensera une assistance technique aux partenaires nationaux et favorisera la recherche et sa diffusion aux niveaux national et régional. Ce centre permettra d'accroître l'efficacité et l'efficience de ses opérations et de poursuivre ses processus d'innovation.

25. Le Programme permettra de mieux profiter des bienfaits de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans son approche des problèmes et des défis communs. Il permettra ainsi de créer des capacités nationales et de transférer des connaissances à destination et en provenance du Venezuela.

26. Le Programme se concentrera sur les groupes qui présentent une certaine vulnérabilité sociale et continuera de renforcer les mécanismes de participation établis par les diverses instances du gouvernement. Il recherchera l'intégration des domaines thématiques à travers une orientation multidimensionnelle dans la création de moyens de vie durables, l'accès à des services de base de qualité et la gestion intégrée des risques.

Réduction de l'extrême pauvreté et promotion de moyens de vie durables, renforcement des capacités locales de gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles, biodiversité et énergie durable.

27. Aux fins de créer des moyens de vie durables, une assistance sera dispensée pour : i) intégrer les femmes chefs de famille vivant dans des conditions d'extrême pauvreté, dans les communautés autochtones ou isolées et jeunes dans des activités sociales productives; ii) améliorer les capacités institutionnelles de formulation, gestion et suivi de programmes et de plans de réduction de la pauvreté et de développement humain durable; iii) accroître l'accès des jeunes, garçons et filles (principalement à faibles ressources) à des programmes d'insertion sociale de nature à contribuer à réduire les inégalités; iv) faciliter le processus de croissance et de renforcement du réseau électrique national en ce qui concerne la puissance installée, la couverture et la diversification de la matrice énergétique, ainsi que la promotion de structures de cogestion de petites ou microcentrales électriques dans les communautés isolées; v) accorder une assistance technique pour que les politiques s'orientent vers la population la plus vulnérable, en particulier pour les questions d'environnement, de gestion intégrée des risques, d'énergie électrique et de sécurité des citoyens, par une information qui leur soit accessible; vi) concevoir et mettre en œuvre des politiques, des lois, des stratégies et des plans nationaux de conservation et de lutte contre le changement climatique et la dégradation des sols et d'utilisation durable des ressources naturelles des écosystèmes.

28. Il est prévu d'utiliser la coopération Sud-Sud et triangulaire pour appuyer les processus de renforcement du Réseau électrique national et d'établir des modèles de cogestion pour la gestion des micro et mini-centrales électriques qui ont donné de bons résultats dans la région. On cherchera à renforcer l'appui aux programmes liés à la Stratégie nationale de diversité biologique en encourageant l'adoption des bonnes pratiques appliquées dans la région.

Garantie de l'accessibilité et de la qualité des services essentiels et des biens publics

29. Les services essentiels seront traités de façon intégrée à travers les orientations stratégiques suivantes : i) renforcement des capacités et promotion des connaissances pour la gestion locale, l'accès à l'information et une plus grande efficacité des institutions publiques; ii) traitement intégré d'une gestion efficace de l'environnement dans les zones urbaines et rurales; iii) appui au renforcement du système de sécurité des citoyens; iv) appui à la mise en œuvre d'une politique préventive intégrée de renforcement d'une culture visant particulièrement les adolescents et les jeunes; v) aide à l'établissement d'un Système national de soins intégrés aux victimes de la violence, et mesures de prévention.

30. On encouragera l'établissement de "municipalités exemptes d'armes" selon l'expérience fructueuse d'El Salvador. On renforcera les relations liées à la création de capacités au sein des corps de police et les politiques d'égalité des sexes parmi les forces de sécurité de l'État en encourageant l'adoption des bonnes pratiques appliquées dans la région. On élargira l'accès aux énergies durables dans les communautés isolées du Réseau électrique national à travers la révision et la promotion des bonnes pratiques adoptées dans la région.

Promotion du renforcement des capacités en vue de la gestion intégrée des risques

31. Des efforts seront faits pour renforcer les capacités institutionnelles en vue de promouvoir l'application d'une optique de gestion intégrée des risques socioculturels et technologiques.

Alliances pour améliorer l'efficacité du programme

32. Le PNUD Venezuela appliquera le principe d'Unis dans l'action adapté à la réalité vénézuélienne, facilitant l'exécution de programmes communs avec d'autres institutions du Système des Nations Unies dans les domaines de la prévention de la violence, du développement humain local durable et de la gestion communautaire des écosystèmes avec le FNUAP, l'OPS, l'UNICEF, la FAO, l'ONUSIDA, l'UNESCO et l'UNHCR. Il bénéficiera également de l'appui des réseaux internationaux de connaissances du PNUD et des connaissances acquises par le Centre régional et d'autres bureaux de pays.

33. Des alliances seront scellées avec les universités capables de former des réseaux de connaissances afin d'appuyer le renforcement des capacités nationales. Des projets spécifiques seront conçus avec des universités afin de renforcer leurs capacités et de contribuer à la coexistence et la sécurité des citoyens. Le pays renforcera la diversification d'une production durable avec la participation du secteur productif de l'agriculture, du tourisme, de l'énergie et de l'environnement afin de promouvoir des chaînes de valeur et la responsabilité sociale.

34. Nous formerons des alliances avec des organisations sociales de base pour renforcer la participation communautaire et favoriser le lancement d'initiatives globales telles que les processus de consultation du programme de développement pour l'après-2015 et l'initiative énergie durable pour tous. Au cours des prochaines années, nous resserrerons les liens avec certaines organisations multilatérales telles que la BID et la Société andine de développement; avec des fondations telles que le

Centre d'études sur la croissance et le développement de la population vénézuélienne (FUNDACREDESA) et la Fondation La Salle de sciences naturelles; et des ONG spécialisées sur certains thèmes sectoriels, afin de conclure des accords de coopération, d'appui financier et de diffusion du Programme.

III. Programme de gestion des risques

35. Ce programme définit les contributions qu'apporte le PNUD pour l'obtention de résultats nationaux et fait fonction de principale source pour la présentation de rapports par le Bureau au Conseil d'administration et au Bureau régional sur les résultats obtenus et sur l'utilisation optimale des ressources allouées.

36. L'exécution de ce programme se fera en coordination avec le Ministère du pouvoir populaire pour la planification (MPPP), à travers le Bureau de la coopération technique et du financement multilatéral; son exécution se fera à l'échelon national, et les projets seront exécutés par les institutions de l'État et/ou le PNUD. Le cas échéant, le gouvernement pourra demander au PNUD de recourir à la procédure rapide.

37. Le Programme sera mis en œuvre conformément à un modèle de gestion fondée sur les résultat et comportera un plan de suivi et d'évaluation. Il sera exécuté de concert avec le MPPP et d'autres partenaires stratégiques. Le nouveau cycle de programmation prévoit de renforcer les alliances stratégiques avec des sources non traditionnelles telles que le secteur financier international, les fondations privées et la coopération Sud-Sud et triangulaire. Face à une dynamique institutionnelle en évolution, on prévoit comme mesure d'atténuation de mettre en place une approche inter et multi-institutionnelle capable de garantir la gestion continue de la programmation.

38. Pour la période 2015-2019, on prévoit un volume de ressources de 1 608 000 dollars financé sur les ressources ordinaires du PNUD, et l'on compte mobiliser 67 900 000 dollars à titre de fonds de contrepartie du gouvernement et 9 000 000 dollars du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). L'État a exprimé le désir que le PNUD aide à promouvoir le pays en tant que partenaire international pour le développement par la gestion des connaissances et la création de synergies entre les programmes locaux et internationaux. À cet égard, deux risques importants ont été identifiés :

Dimension du risque	*Description du risque*	*Mesures d'atténuation ou d'adaptation au risque*
Financière	Ressources financières insuffisantes	Mobiliser conjointement avec les institutions sectorielles les ressources disponibles et potentielles Par ailleurs, définir une stratégie de mobilisation des ressources

Dimension du risque	*Description du risque*	*Mesures d'atténuation ou d'adaptation au risque*
Environnementale	Phénomènes climatiques qui pourraient compromettre la planification de l'exécution du programme.	Promouvoir l'application des garanties environnementales lors de la conception et de l'exécution du programme afin d'apporter les corrections nécessaires aux processus de planification et d'exécution.

IV. Suivi et évaluation

39. Le plan de suivi et d'évaluation du présent Programme a été conçu en application des nouvelles politiques d'évaluation du PNUD. Il combinera les évaluations du Programme et des résultats attendus de divers projets, qui visent toutes à valoriser les contributions du PNUD à l'obtention de moyens de subsistance durables, d'accès de tous aux services essentiels et de gestion intégrée des risques.

40. Au début du Programme, on fixera le niveau de référence, les objectifs et les indicateurs pour les résultats sur lesquels on ne dispose pas d'informations lors de l'approbation du présent document. Pour ce faire, on compte travailler avec les partenaires afin de valider les moyens de vérification et de définir les périodes de collecte d'information au moins une fois tous les six mois. Des rapports intérimaires seront établis chaque année.

41. Pour sa part, le PNUD renforcera les capacités institutionnelles des entités génératrices d'informations ventilées par sexe, ethnie et âge, en mettant l'accent sur les statistiques environnementales, sociodémographiques et de sécurité des citoyens. L'exécution du Programme pourra au développement et au renforcement des capacités nationales de suivi et d'évaluation.

42. On estime pouvoir réaliser une évaluation à mi-parcours en 2017, afin de déterminer l'efficacité du programme, et une évaluation finale à la clôture du Programme qui rendra compte de la contribution du PNUD (2019). Ces évaluations porteront sur les trois domaines de coopération. Elles seront indépendantes et chercheront à mesurer les résultats, à tirer les leçons de l'expérience, à identifier les bonnes pratiques, à tirer les conclusions et à formuler des recommandations stratégiques.

Annexe

Résultats et ressources pour le Venezuela (2015-2019)

Priorité ou objectif national : II. Poursuivre l'édification du socialisme bolivarien du XXI[e] siècle au Venezuela, à la place du système destructeur et sauvage du capitalisme, et assurer ainsi le plus haut niveau possible de bien-être, de sécurité sociale et de stabilité politique pour notre peuple.

Effets du plan-cadre des Nations Unies pour le développement (ou équivalent) auquel participe le PNUD

No. 1.1 Pour 2019, le Système des Nations Unies aura contribué à la mise en œuvre de politiques axées sur : la réduction de la pauvreté, la promotion de l'égalité, l'inclusion sociale et le développement durable, compte tenu, entre autres, de la dynamique démographique du pays.

No. 6.1 Pour 2019, le Système des Nations Unies aura contribué à la mise en œuvre de politiques axées sur : la conservation et la gestion durable des écosystèmes naturels et une gestion efficace de l'environnement dans les zones urbaines et rurales, la gestion intégrée des risques, l'utilisation et la production efficaces et diversifiées de l'énergie électrique.

Effet lié au Plan stratégique (PE) : 1. Croissance et développement inclusif et durable comprenant le renforcement de capacités productives génératrices d'emplois et de moyens de subsistance pour les catégories pauvres et exclues.

Indicateur de l'effet du Plan stratégique : 2. Couverture des systèmes de protection sociale, ventilée par sexe, âge, revenus, population rurale/urbaine et groupes à risque; 4. Couverture en énergie durable et efficace selon les coûts, ventilée par sexe, âge, revenus, population rurale/urbaine et groupes à risque; 5. Hectares de terres gérés de façon durable conformément à un système de conservation, d'utilisation ou d'accès durable et répartition des avantages.

Indicateur(s) des effets du plan-cadre des Nations Unies pour le développement, objectifs du(des) point(s) de référence	*Origine et fréquence de collecte des données et responsabilités*	*Résultats indicatifs du programme du pays (comprennent les indicateurs, les objectifs et points de référence)*	*Principaux partenaires/cadres de partenariat*	*Ressources indicatives par effet (en dollars des États-Unis)*
Indicateur 1.1.1 Nombre de programmes et de plans qui tiennent compte de la dynamique démographique, des principes du développement durable et de la réduction de la pauvreté en mettant l'accent sur les problèmes de la femme et des jeunes et sur l'évaluation des besoins nationaux. *Niveau de référence* : À définir *Objectif* : au moins un programme et un plan par niveau de gouvernement selon le modèle méthodologique convenu avec le Gouvernement.	Mémoire et comptes des ministères, institutions autonomes ou connexes. Documents de conception des plans et programmes gouvernementaux	**Produit 1.** Initiatives sociales productives et artisanales visant la population vulnérable des zones marginalisées, avec l'appui d'une assistance technique. **Indicateur 1.1 :** Nombre d'initiatives sociales productives lancées et systématisées qui ont bénéficié d'assistance, visant particulièrement les femmes chefs de foyer, les communautés isolées, autochtones et les jeunes. *Niveau de référence* : Non connu. *Objectif* : Cinq [Améliorer la santé maternelle. *Moyen de contrôle* : rapports d'institutions. Témoignages communautaires.	Assemblée nationale Conseil général de Police. Conseil national électoral Défenseur du Peuple Direction nationale de la protection civile et Gestion des catastrophes Ministère public de la République Gran Misión A Toda Vida Venezuela. IDENNA Institut national de la statistique (INE) MPP pour l'intérieur, la justice et la paix MPP pour la Présidence MPP pour l'environnement MPP pour le commerce MPP pour le service pénitentiaire MPP pour l'éducation	**Produit 1** **TRAC 200 000** **À mobiliser 600 000**
Indicateur 1.1.2 Nombre de projets sociaux productifs exécutés dans des municipalités prioritaires qui répondent aux stratégies de développement humain en mettant	Bulletins, bases de données et autres rapports périodiques de diffusion statistique	**Indicateur 1.2** : Nombre d'initiatives sociales productives visant les familles		

Indicateur(s) des effets du plan-cadre des Nations Unies pour le développement, objectifs du(des) point(s) de référence	*Origine et fréquence de collecte des données et responsabilités*	*Résultats indicatifs du programme du pays (comprennent les indicateurs, les objectifs et points de référence)*	*Principaux partenaires/cadres de partenariat*	*Ressources indicatives par effet (en dollars des États-Unis)*
l'accent sur les femmes et les jeunes *Niveau de référence* : À définir : *Objectif* : Au moins cinq nouveaux projets sur le nombre de projets sociaux productifs exécutés dans des municipalités prioritaires qui répondent aux stratégies de développement humain en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes.		en situation de vulnérabilité, notamment les familles ayant une femme à leur tête. *Niveau de référence* : 500 000 familles en situation d'extrême pauvreté. *Objectif* : 5. *Moyen de contrôle* : Rapports d'exécution de projets. Témoignages communautaires.	MPP pour les transports terrestres MPP pour les transports maritimes et aériens MPP pour les industries MPP pour l'intérieur, la justice et la paix MPP pour l'agriculture et la terre MPP pour l'alimentation MPP pour la science, la technologie et l'innovation MPP pour la défense MPP pour l'énergie électrique MPP pour la jeunesse MPP pour la femme et l'égalité des sexes MPP pour la santé MPP pour les communes et la protection sociale MPP pour les finances MPP pour les peuples autochtones Système national de police. Cour suprême de justice UNES Unité technique pour le contrôle des armes et des munitions et le désarmement Autres entités et institutions ayant compétence en la matière.	
Indicateur 1.1.3 Nombre d'opérations statistiques du Système de statistique qui permettent d'améliorer la possibilité et la qualité de l'information disponible. *Niveau de référence* : Le recensement de la population comprend les variables ethnique, territoriale, sexe et mode de vie. Les enquêtes ne publient que les données réunies au niveau national et certaines au niveau de l'entité fédérale. Les registres administratifs présentent les informations ventilées par sexe, âge et territoire. *Objectif* : Au moins trois des principales opérations statistiques menées par l'INE et liées à ces questions donnent des informations actualisées à l'usage du public et ventilées par ethnie, territoire, sexe et mode de vie.	Programmes sectoriels, plans sectoriels nationaux, Plans locaux.	**Produit 2** : Améliorations des capacités institutionnelles de formulation, gestion et suivi de programmes et de plans visant la réduction de la pauvreté dans une optique de développement humain durable (DHS). **Indicateur 2.1** : Nombre de programmes et de plans de réduction de la pauvreté, mettant l'accent sur les femmes, les jeunes et les enfants, avec l'appui du PNUD. *Niveau de référence* : Cinq programmes nationaux mis en œuvre. *Objectif* : deux programmes additionnels. *Moyen de contrôle* : Rapports d'institutions.		**Produit 2** **TRAC 150 000** **À mobiliser** **200 000**

Indicateur(s) des effets du plan-cadre des Nations Unies pour le développement, objectifs du(des) point(s) de référence	*Origine et fréquence de collecte des données et responsabilités*	*Résultats indicatifs du programme du pays (comprennent les indicateurs, les objectifs et points de référence)*	*Principaux partenaires/cadres de partenariat*	*Ressources indicatives par effet (en dollars des États-Unis)*
Indicateur 6.1.1 Nombre et type d'indicateurs de l'environnement, de l'énergie électrique et de la gestion des risques bénéficiant de l'amélioration de leurs possibilités et de leur qualité. *Niveau de référence* : les possibilités, la qualité et de la ventilation de certains indicateurs de l'environnement, de l'énergie électrique et de la gestion des risques ont besoin d'être renforcés. *Objectif* : amélioration des possibilités et de la qualité d'au moins un indicateur par catégorie.		**Produit 3.** Les mécanismes institutionnels de gestion efficace et durable des programmes d'inclusion sociale s'adressant aux femmes, aux jeunes, aux enfants et aux adolescents ont été renforcés. **Indicateur 3.1 :** Nombre de garçons, de filles et de jeunes en situation vulnérable qui ont bénéficié des programmes d'inclusion sociale assistés. *Niveau de référence* :500 000 garçons, filles et jeunes. *Objectif* : 5 000 garçons, filles et jeunes supplémentaires. *Moyen de contrôle* : rapports d'institutions.		**Produit 3** **TRAC 300 000** **À mobiliser** **50 000 000**
Indicateur 6.1.2 Nombre d'initiatives appliquées qui améliorent l'accès, la qualité et l'utilisation efficace de l'énergie électrique, ainsi que la diversification des sources d'énergie propres et des technologies à faible taux d'émissions. *Niveau de référence* : Nombre d'initiatives : 5. *Objectif* : Au moins deux initiatives appliquées améliorent l'accès, la qualité et l'utilisation efficace de l'énergie électrique, ainsi que la diversification des sources d'énergie propres et des technologies à faible taux d'émissions.		**Produit 4 :** Initiatives de promotion de la diversification de la matrice énergétique, d'utilisation efficace de l'énergie électrique et d'application et de mise en œuvre systématisée de modèles de cogestion communautaire. **Indicateur 4.1** : Nombre d'initiatives assistées. *Niveau de référence* : Deux initiatives. d'efficacité énergétique et deux d'énergie renouvelable. *Objectif* : une initiative additionnelle de renforcement du réseau électrique national. *Moyen de contrôle* : rapports d'institutions.		**Produit 4** **TRAC 100 000** **FEM** **2 000 000**

Indicateur(s) des effets du plan-cadre des Nations Unies pour le développement, objectifs du(des) point(s) de référence	*Origine et fréquence de collecte des données et responsabilités*	*Résultats indicatifs du programme du pays (comprennent les indicateurs, les objectifs et points de référence)*	*Principaux partenaires/cadres de partenariat*	*Ressources indicatives par effet (en dollars des États-Unis)*
Indicateur 6.1.4 Nombre de programmes et de plans qui appliquent les principes de durabilité de l'environnement. *Niveau de référence* : À définir. *Objectif* : Au moins sept programmes et/ou plans qui appliquent les principes de durabilité de l'environnement.		**Produit 5.** Renforcement de la capacité institutionnelle de production, de décomposition, d'analyse et d'intégration des statistiques socio-économiques et des statistiques d'environnement, d'énergie électrique, de gestion intégrée des risques et de sécurité des citoyens. **Indicateur 5.1 :** Nombre d'outils technologiques utilisés par les institutions dans les projets assistés. *Niveau de référence* : non connu. *Objectif* : cinq. *Moyen de contrôle* : Bulletins et rapports.		**Produit 5** **TRAC 250 000** **À mobiliser** **12 000 000**

Priorité ou objectif national : III. Faire du Venezuela un pays puissant aux plans social, économique et politique au sein de la grande puissance naissante de l'Amérique latine et des Caraïbes, garantissant la formation d'une zone de paix dans notre Amérique.

Effets du plan-cadre des Nations Unies pour le développement (ou équivalent) auquel participe le PNUD

No. 5.1. Pour l'année 2019, le Système des Nations Unies (SNU) aura contribué à la mise en œuvre de politiques propres à assurer la sécurité des citoyens et l'accès à la justice et à garantir l'exercice des droits de l'homme et la réduction de la criminalité et du délit.

No. 5.2. Pour l'année 2019, le SNU aura contribué à la mise en œuvre d'une politique intégrée axée sur la consolidation d'une culture de paix, centrée sur la coexistence solidaire et la qualité de vie.

No 6.1 Pour l'année 2019, le SNU aura contribué à la mise en œuvre de politiques axées sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes naturels et la gestion efficace de l'environnement dans les zones urbaines et rurales; la gestion intégrée des risques; et l'utilisation et la production efficaces et diversifiées de l'énergie électrique.

Effet lié au Plan stratégique (PE) : PE 3 Les pays disposent d'institutions renforcées pour permettre progressivement l'accès de tous aux services essentiels.

Indicateur de l'effet du PE : 1. Niveau de confiance du public dans la prestation des services de base, ventilé par sexe, zone urbaine/rurale et groupes de revenus.

Indicateur(s) des effets du plan-cadre des Nations Unies pour le développement, objectifs du(des) point(s) de référence	*Origine et fréquence de collecte des données et responsabilités*	*Résultats indicatifs du programme du pays (comprennent les indicateurs, les objectifs et points de référence)*	*Principaux partenaires/cadres de partenariat*	*Ressources indicatives par effet (en dollars des États-Unis)*
Indicateur 5.1.1 Existence d'un système intégré de statistiques sur la sécurité des citoyens, mettant l'accent sur la violence sexiste, la violence à	Mémoire et rapports des institutions de l'État.	**Produit 6** : Renforcement des capacités de gestion, de l'accès à l'information et de l'efficacité des institutions publiques à l'échelon local.	Mairies Assemblée nationale Conseil général de Police. Ministère public	**Produit 6** **TRAC 50 000** **À mobiliser** **300 000**

Indicateur(s) des effets du plan-cadre des Nations Unies pour le développement, objectifs du(des) point(s) de référence	*Origine et fréquence de collecte des données et responsabilités*	*Résultats indicatifs du programme du pays (comprennent les indicateurs, les objectifs et points de référence)*	*Principaux partenaires/cadres de partenariat*	*Ressources indicatives par effet (en dollars des États-Unis)*
l'égard des enfants et des adolescents, ventilée par groupe d'âge, sexe, territoire et appartenance ethnique. *Niveau de référence* : On ne dispose pas d'informations systématisées et dûment intégrées. *Objectif* : Au moins trois opérations statistiques forment un système d'information sur la sécurité des citoyens, la violence sexiste et la violence à l'égard des enfants et des adolescents, et disposent d'informations actualisées annuellement, à l'usage du public et ventilée par ethnie, territoire, sexe et mode de vie.		**Indicateur 6.1** : Nombre d'initiatives assistées. *Niveau de référence* : Non défini. *Objectif* : Deux. *Moyen de contrôle* : rapports. **Indicateur 6.2 :** Nombre de processus, actions ou protocoles renforcés *Niveau de référence* : Non défini. *Objectif* : Deux. *Moyen de contrôle* : rapports.	Gouvernorats Gran Misión A Toda Vida Venezuela. Hydrologie MPP de l'Intérieur, Justice et Paix MPP pour l'environnement MPP pour les sports MPP pour l'Énergie électrique MPP pour la jeunesse MPP pour la femme et l'égalité des sexes MPP pour les communes et la protection sociale MPP pour les relations extérieures MPP pour les peuples autochtones	**Produit 7** **TRAC 150 000** **À mobiliser** **1 800 000** **FMAM :** **3 000 000**
Indicateur 5.1.2 Nombre d'institutions du Système de protection qui appliquent convenablement les directives et protocoles d'action afin de favoriser l'accès à la justice, en mettant l'accent sur la violence sexiste et la violence à l'égard des enfants et des adolescents sur les territoires prioritaires; *Niveau de référence* : *Indicateur* 6.1.2 Nombre d'initiatives lancées pour améliorer l'accès, la qualité et l'utilisation efficace de l'énergie électrique, ainsi que la diversification vers des sources d'énergie propre et des technologies à faible niveau d'émissions.		**Produit 7** : Initiatives de promotion de l'accès aux services essentiels, mettant l'accent sur les populations isolées et vulnérables, appuyées dans leur exécution et systématisées. **Indicateur 7.1 :** Nombre d'initiatives assistées qui tendent à promouvoir l'accès aux services essentiels. *Niveau de référence* : Un (1) programme d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, 1 en énergie et 1 en sécurité des citoyens *Objectif* : Deux (2) supplémentaires. *Moyen de contrôle* : rapports. **Indicateur 7.2 :** Nombre d'initiatives permettant l'accès aux services essentiels pour les familles vulnérables. *Niveau de référence* : 500 000 familles		

Indicateur(s) des effets du plan-cadre des Nations Unies pour le développement, objectifs du(des) point(s) de référence	*Origine et fréquence de collecte des données et responsabilités*	*Résultats indicatifs du programme du pays (comprennent les indicateurs, les objectifs et points de référence)*	*Principaux partenaires/cadres de partenariat*	*Ressources indicatives par effet (en dollars des États-Unis)*
Niveau de référence : Cinq initiatives. *Objectif* : Au moins deux initiatives améliorent l'accès, la qualité et l'efficacité d'utilisation de l'énergie électrique, ainsi que la diversification vers des sources d'énergie propre et des technologies à faible niveau d'émissions.		vivant dans l'extrême pauvreté. *Objectif* : Cinq (5). *Moyen de contrôle* : rapports d'exécution de projets. Témoignages communautaires.		
Indicateur 5.2.1 Nombre d'institutions qui appliquent des programmes axés sur la promotion d'une culture de paix, de coexistence solidaire et de qualité de vie; la prévention, le traitement et la lutte contre la violence sexiste et la violence à l'égard des enfants et des adolescents. *Niveau de référence* : Il y a la "Gran Misión a Toda Vida Venezuela". L'application de ces programmes à définir dans la première année du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement. *Objectif* : Au moins quatre institutions appliquent ou développent des programmes axés sur la promotion d'une culture de paix, coexistence solidaire et qualité de vie; la prévention, le traitement et la lutte contre la violence sexiste et la violence à l'égard des enfants et des adolescents.		**Produit 8 :** Système de sécurité des citoyens, désarmement, culture de paix et renforcement des soins intégrés aux victimes, en particulier des femmes en situation de vulnérabilité. **Indicateur 8.1 :** Nombre d'initiatives assistées. *Niveau de référence* : Une (1), Gran Misión a Toda Vida Venezuela *Objectif* : 3 initiatives assistées. *Moyen de contrôle* : rapports. **Indicateur 8.2 :** Nombre d'initiatives tendant à promouvoir l'autonomisation économique des femmes victimes de la violence afin de modifier leur situation. *Niveau de référence* : Existence de centres de soutien et de formation intégrée pour les femmes afin de promouvoir leur autonomie économique. *Objectif* : Trois nouvelles initiatives *Moyen de contrôle* : rapports d'institutions.		**Produit 8** **TRAC 308 000** **À mobiliser** **3 000 000**

Priorité ou objectif national : V. préserver la vie sur la planète et sauver l'espèce humaine

Effets du plan-cadre des Nations Unies pour le développement (ou équivalent) auquel participe le PNUD
No. 6.1 Pour l'année 2019, le Système des Nations Unies (SNU) aura contribué à la mise en œuvre de politiques axées sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes naturels et la gestion efficace de l'environnement dans les zones urbaines et rurales; la gestion intégrée des risques; et l'utilisation et la production efficaces et diversifiées de l'énergie électrique.

Effet lié au Plan stratégique (PE) : PE 5 Les pays parviennent à réduire les probabilités de conflits et à diminuer les risques de catastrophes naturelles, y compris le changement climatique.
Indicateur de l'effet du PE : 4. Pourcentage de pays ayant des plans contre les catastrophes et les risques climatiques pleinement financés sur les budgets nationaux, locaux et sectoriels de développement

Indicateur(s) des effets du plan-cadre des Nations Unies pour le développement, objectifs du(des) point(s) de référence	*Origine et fréquence de collecte des données et responsabilités*	*Résultats indicatifs du programme du pays (comprennent les indicateurs, les objectifs et points de référence)*	*Principaux partenaires/cadres de partenariat*	*Ressources indicatives par effet (en dollars des États-Unis)*
Indicateur 6.1.3 Nombre d'institutions et d'organisations qui appliquent des programmes et protocoles de prévention et de préparation pour faire face aux événements à effets adverses. *Niveau de référence :* À définir *Objectif :* Au moins cinq institutions appliquant des programmes et protocoles de prévention et de préparation pour faire face aux événements à effets adverses.	Mémoire et compte de chacun des organismes d'exécution. Rapports annuels de projets à exécution conjointe.	**Produit 9 :** Les initiatives qui articulent les efforts en vue de la consolidation de la gestion intégrée des risques sont exécutées et systématisées. **Indicateur 9.1 :** Nombre d'initiatives assistées qui incorporent la gestion intégrée des risques. *Niveau de référence* : Existence de la Loi de gestion des risques sociaux naturels et technologiques *Objectif* : Deux (2). Appui à l'application de la Loi et d'une loi de transversalisation. *Moyen de contrôle* : rapports d'institutions. **Indicateur 9.2** : Nombre d'échanges d'expériences favorisés par la coordination technique entre institutions pour la gestion des risques. *Niveau de référence* : Non défini *Objectif* : 2 échanges *Moyen de contrôle* : rapports d'institutions	Assemblée nationale MPP pour les Communes et la protection sociale MPP pour les peuples autochtones MPP pour la jeunesse Ministère du pouvoir populaire pour la femme et l'égalité des sexes MPP pour les relations extérieures MPP pour les sports	**Produit 9** **TRAC 100 000** **FEM** **4 000 000**